

LE SAGE

VAL DHUY LOIRET

DE A à Z

Qu'est-ce QU'UN SAGE ?

Outil de planification, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) fixe des objectifs généraux d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques. C'est un outil essentiel permettant la concertation entre les différents acteurs du monde de l'eau au sein de la Commission Locale de l'Eau, à l'échelle d'un territoire hydrographique (bassin versant) ou d'un aquifère.

Il décline la politique européenne de la Directive Cadre sur l'Eau qui fixe l'atteinte du bon état* / bon potentiel** des masses d'eau.

* le bon état se définit pour les eaux superficielles à partir d'un bon état écologique et d'un bon état chimique ; pour les eaux souterraines il s'appuie sur l'état qualitatif et quantitatif.

** le bon potentiel est défini pour des masses d'eau ne pouvant atteindre le bon état car elles ont été très fortement modifiées. C'est le cas pour le Loiret du fait de la présence de nombreux moulins.

DÉCLINAISON SPATIALE DE LA POLITIQUE DE L'EAU



Le SAGE est constitué de deux documents principaux : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) et le règlement - pourvus d'une portée juridique différente.

• **Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) :** opposable aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, ainsi qu'aux documents d'urbanisme, il fixe les priorités du territoire, les objectifs du SAGE et les moyens d'actions pour les atteindre.

• **Le règlement :** opposable à toute personne publique ou privée intervenant sur les milieux aquatiques et la ressource en eau, il s'applique aux décisions individuelles et aux actes administratifs pris au titre des polices de l'eau des installations classées pour l'environnement. Il renforce certaines mesures du PAGD afin de permettre l'atteinte des objectifs.

Carte d'Identité du SAGE DU VAL DHUY LOIRET

- 21 communes
- 1 département
- 330 km²
- Près de 200 km de rivières

Le SAGE Val Dhuy Loiret est composé de 43 dispositions (PAGD) et de 6 règles (règlement).

Un tableau de bord établi tous les 2 ans permet de suivre l'avancement des actions et évaluer les résultats et les efforts restants à conduire pour l'atteinte du bon état.

ABÉCÉDAIRE

A **ASSISES (de la rivière Loiret) :** démarche de mobilisation portée par la CLE afin de lancer des actions sur le Loiret.

B **BASSIN VERSANT :** ensemble des surfaces drainées par un cours d'eau et ses affluents. L'ensemble de ces eaux convergent en un même point de sortie appelé exutoire.

C **CONTRAT TERRITORIAL :** programme d'actions pluriannuel (2016-2020) permettant la mise œuvre d'actions sur le territoire dans les domaines des milieux aquatiques, pollutions diffuses et zones humides.

D **DCE :** Directive Cadre sur l'Eau, elle fixe aux états membres l'objectif d'atteinte du bon état des eaux.

E **ÉTIAGE :** moment de l'année où un cours d'eau atteint son débit le plus bas.

F **FAUNE :** ensemble des espèces animales vivant dans un même lieu

G **GESTION :** la gestion des milieux naturels est parfois nécessaire et contribue à leur restauration ou leur protection.

H **HYDROMORPHOLOGIE :** étude de la morphologie des cours d'eau en analysant différents critères comme la largeur du lit, la profondeur, la pente, la nature des berges, etc.

I **INONDATION :** risque naturel le plus courant en France pouvant toucher près de 17 millions de personnes et 9 millions d'emplois.

J **JUSSIE :** espèce invasive absente sur les cours d'eau du territoire. Les espèces exotiques envahissantes présentes sur le territoire (Egérie dense, Hydrocotyle fausse-renoncule notamment) créent d'importantes perturbations pour les milieux naturels et les activités nautiques.

K **KARST :** structure géomorphologique résultant de l'érosion hydrochimique et hydraulique de roches solubles, principalement des calcaires. Le val d'Orléans représente un des complexes karstiques les plus importants de France.

L **LOIRET :** petite Loire, cette rivière a donné son nom au Département. Elle est la rivière principale du territoire du SAGE.

M **MILIEUX AQUATIQUES :** rivières, nappes souterraines, mares, zones humides, autant de milieux aquatiques présents sur le territoire, à restaurer et préserver.

N **NATURE :** notion abordée ici sous l'aspect milieux naturels qui englobe toutes les choses vivantes et non vivantes qui se produisent dans un environnement défini.

O **OUVRAGE HYDRAULIQUE :** de nombreux moulins sont présents sur le Loiret participant au charme de la rivière. A contrario les ouvrages hydrauliques du Dhuy sont supprimés, inesthétiques et inutilisés, leur suppression permet une restauration très intéressante du cours d'eau.

P **PATRIMOINE :** gares à bateaux, moulins, châteaux, le Loiret dispose d'un riche patrimoine. Son histoire, consultable sur internet, a été retracée dans le cadre des Assises de la rivière Loiret.

Q **QUALITÉ :** un suivi de la qualité du Dhuy et du Loiret est effectué mensuellement par le SAGE, l'ASRL et le SIBL en complément des analyses de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

R **RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE :** risque majeur des prochaines décennies à prendre en compte dès maintenant dans les programmes d'actions pour une meilleure résilience du territoire

S **SAGE :** Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

T **TRI :** le territoire du SAGE fait partie du territoire à risque important du Val d'Orléans. Il fait partie des 16 TRI de portée nationale illustrant la vulnérabilité du bassin vis-à-vis des inondations

U **USAGES :** qu'ils soient professionnels ou privés les usages de l'eau sont riches et variés sur le territoire. Le SAGE est l'outil adapté afin que l'ensemble des acteurs du domaine de l'eau puisse se rencontrer et construire ensemble.

U **VANDOISE :** espèce de poisson présent dans le Loiret.

W **WEB (COMMUNICATION) :** le SAGE dispose d'un site internet (www.sage-val-dhuy-loiret.fr) où tous les comptes rendus des séances, les avancées des études, etc sont consultables et accessibles à tous.

X **XÉNOPE :** amphibien

Y **YOUYOU :** petit bateau

Z **ZONES HUMIDES :** l'inventaire des zones humides a été conduit en 2014. Les communes doivent l'intégrer dans leurs plans locaux d'urbanisme et en tenir compte.

Mars 2018 / Publication de la Commission Locale de l'Eau

SAGE Val Dhuy Loiret
Établissement public Loire
2 Quai du Fort Alleaume CS 55708
45057 ORLÉANS CEDEX
Tél. : 02 46 47 03 05 /
Mail : contact@sage-val-dhuy-loiret.fr
www.sage-val-dhuy-loiret.fr

Structure porteuse du SAGE
ETABLISSEMENT PUBLIC Loire

Édité grâce au soutien financier de

et des 21 communes du SAGE



Quels sont les composition et rôle de LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU ?

LA CLE, UN PARLEMENT LOCAL DE L'EAU

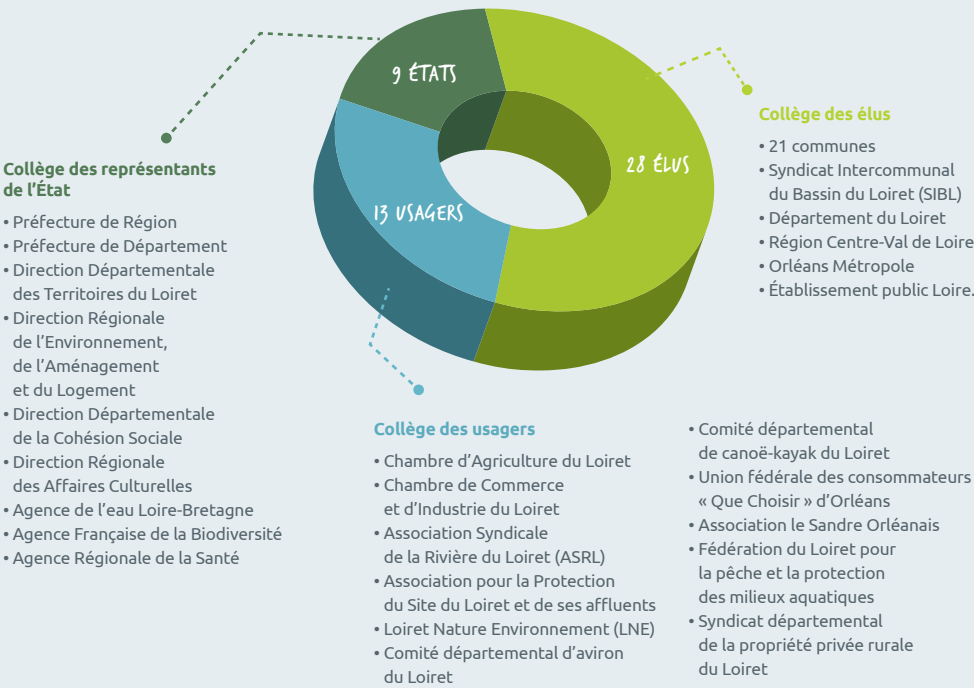
Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau regroupés au sein d'une assemblée délibérante : la Commission Locale de l'Eau (CLE).

Véritable organe décisionnel, la CLE élabore le SAGE et s'occupe de sa mise en œuvre ainsi que de son suivi. En effet, elle est chargée de veiller à la bonne application des prescriptions inscrites dans le SAGE.

La CLE, présidée par un(e) élu(e) local(e), est composée de trois collèges :

- **Collège des élus** : collectivités territoriales, établissements publics locaux...
- **Collège des usagers** : agriculteurs, associations...
- **Collège des services de l'Etat** : Direction Départementale des Territoires, Agence de l'Eau...

LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE VAL DHUY LOIRET EST COMPOSÉE DE LA FAÇON SUIVANTE (AU 1^{ER} JANVIER 2018) :



Quel est le rôle de l'Etablissement public Loire ? STRUCTURE PORTEUSE DU SAGE

L'Etablissement public Loire met à la disposition de la CLE les moyens humains, techniques et financiers afin de mettre en œuvre le SAGE Val Dhuy Loiret. La CLE peut ainsi bénéficier en plus de l'animateur dédié au SAGE des fonctions supports de l'EP Loire : communication, cartographie, marchés publics ainsi que du réseau des animateurs de SAGE présents au sein de la structure.



Quels sont LES OBJECTIFS DU SAGE ?

Le SAGE Val Dhuy Loiret a comme objectif l'atteinte du bon état des eaux en 2027 pour la rivière Dhuy et l'atteinte du bon potentiel des eaux en 2027 pour la rivière Loiret.

CET OBJECTIF GLOBAL A ÉTÉ DÉCLINÉ EN 6 OBJECTIFS PLUS SPÉCIFIQUES :

ACQUISITION DE LA CONNAISSANCE

Des études préalables à la mise en place de travaux sont souvent nécessaires. Plusieurs sujets ont été traités récemment tels que les zones humides, les pollutions diffuses, l'évolution du niveau des nappes souterraines, etc.

GESTION DES RISQUES D'INONDATIONS

Sur ce territoire particulièrement sensible aux inondations, la CLE a pour rôle de conduire des actions de sensibilisation afin de diminuer le risque pour les personnes et les biens.

PRÉSERVATION QUANTITATIVE DE LA RESSOURCE

Dans un contexte de réchauffement climatique, les usagers (exploitants agricoles, collectivités, particuliers, industriels, ...) doivent maîtriser leur consommation en eau. Des actions de sensibilisation et des travaux de restauration des réseaux doivent être conduits.

PRÉSERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

L'objectif est ici la conservation et la restauration des milieux aquatiques fonctionnels du territoire grâce à la mise en œuvre de programmes d'actions opérationnelles déclinés à partir des dispositions du SAGE via le contrat territorial.

PRÉSERVATION DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE

Les dispositions du SAGE consistent à inciter les acteurs de terrain à réduire les pollutions ponctuelles et diffuses ainsi qu'à réhabiliter les systèmes d'assainissement et les réseaux afin d'améliorer de façon sensible la qualité des eaux.

PÉRENNISER LES ACTIVITÉS DE LOISIRS ET SPORTIVES

Certains sites au bord du Loiret subissent des dégradations du fait de la sur-fréquentation de ces derniers. L'objectif ici est de maintenir les activités de loisirs tout en ayant une répartition harmonieuse de la fréquentation afin de limiter les impacts sur le milieu naturel.



Qu'est ce qu'un CONTRAT TERRITORIAL ?

Le contrat territorial est un outil financier proposé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ayant pour objectif de réduire les sources de pollutions ou dégradations physiques des milieux aquatiques. Mis en place à l'échelle du bassin versant, il peut concerner une ou plusieurs thématiques. Ce programme opérationnel est conclu pour une durée de 5 ans et permet à des maîtres d'ouvrage diversifiés de mettre en place des actions coordonnées dans un cadre commun et cohérent.

Un contrat territorial comporte 2 phases instinctes :

- **Une phase d'élaboration** préalable à la signature du contrat durant laquelle est construit le programme d'actions avec les différents partenaires.
- **Une phase de mise en œuvre** de ce programme d'actions et de suivi de ce dernier.

Les projets doivent être en cohérence avec les objectifs fixés par la Commission Locale de l'Eau dans le SAGE.

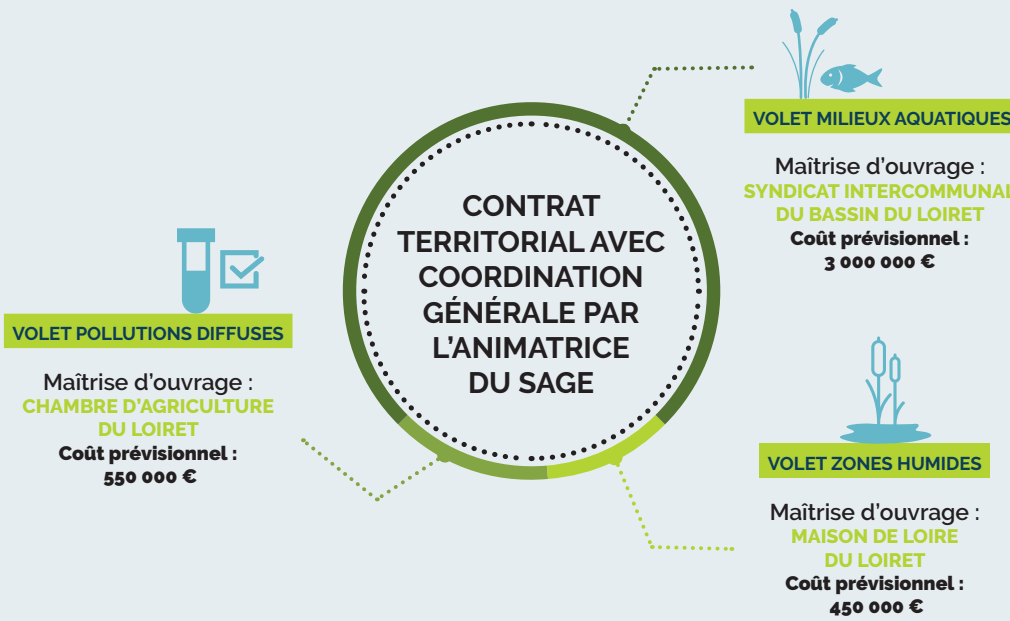
LE CONTRAT EST AINSI UNE DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE DU SAGE.

Contrat territorial DHUY LOIRET (2016-2020)

Le contrat Dhuy-Loiret, actuellement en cours, est coordonné par l'Etablissement public Loire (également porteur du SAGE).

L'animation des 3 volets est quant à elle confiée aux acteurs locaux présents sur le terrain :

- Le Syndicat Intercommunal du Bassin du Loiret (SIBL) pour le volet milieux aquatiques
- La Chambre d'agriculture du Loiret pour le volet pollutions diffuses
- La Maison de Loire du Loiret pour le volet zones humides



Les principales actions sont présentées au verso de cette plaquette.

LE SAGE VAL DHUY LOIRET

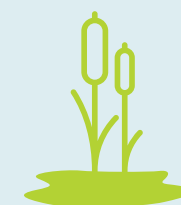
UN TERRITOIRE

EN ACTIONS !



POLLUTIONS DIFFUSES

- **SENSIBILISATION** de différents publics à la protection de la ressource en eau et aux réductions d'utilisations de produits phytosanitaires (monde agricole, particuliers, communes...)
- **DÉMONSTRATION** de matériels innovants
- **ESSAIS** agronomiques....



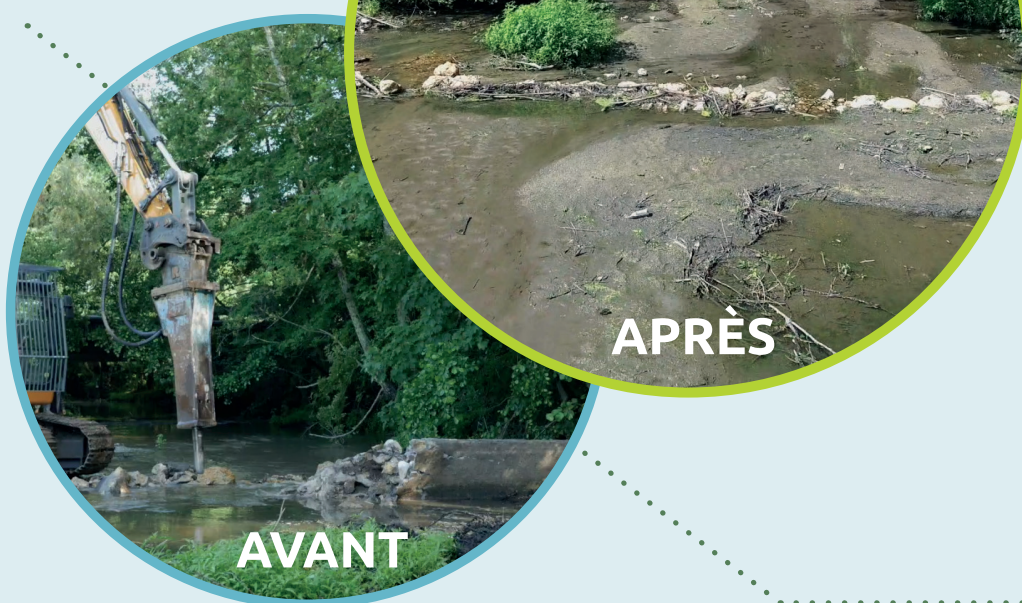
ZONES HUMIDES

- Actions de **GESTION ET DE RESTAURATION** du site
- Réalisation d'**INVENTAIRES NATURALISTES**
- **ÉDUCATION** à l'environnement



MILIEUX AQUATIQUES

- Sur le Dhuy : **DÉMANTÈLEMENT D'OUVRAGES** et restauration du cours d'eau
- Sur le Loiret : Démarche participative des **ASSISES DE LA RIVIÈRE LOIRET** : concertation afin de définir ensemble l'avenir de la rivière



Légende



Forêt



Agriculture



Urbanisation



Arboriculture



Gare à bateau



Roue de moulin



Milieux aquatiques



Pollutions diffuses



Zones humides



1999

Définition du périmètre du SAGE et création de la CLE

2001 -2004

État des lieux - diagnostic - tendances et scénarios

2007

Stratégie globale

2008

Rédaction du SAGE

2009 -2011

Approbation du projet du SAGE par la CLE et par le Préfet

2012

Début de la phase de mise en œuvre + renouvellement de la CLE

2016

Assises de la rivière Loiret

2018

Renouvellement complet de la CLE

SAGE

ÉLABORATION

ÉLABORATION

MISE EN ŒUVRE

PROGRAMMES D'ACTIONS

2006

Étude pour la mise en place du contrat restauration entretien sur le Dhuy

2008-2013

Contrat de Restauration Entretien sur le Dhuy

2014-2015

Bilan et définition du futur contrat territorial

2016-2020

Contrat territorial Dhuy Loiret

OBJECTIF D'ATTEINTE
DU BON ÉTAT /
BON POTENTIEL
EN 2027